



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2756  
29 octobre 1987

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2756e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le jeudi 29 octobre 1987, à 10 h 30

Président : M. BUCCI

(Italie)

Membres : Allemagne, République  
fédérale d'  
Argentine  
Bulgarie  
Chine  
Congo  
Emirats arabes unis  
Etats-Unis d'Amérique  
France  
Ghana  
Japon  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord  
Union des Républiques  
socialistes soviétiques  
Venezuela  
Zambie

Le Comte YORK von WARTENBURG  
M. DELPECH  
M. TSVETKOV  
M. LI Luye  
M. ADOUKI  
M. AL-SHAALI  
M. OKUN  
M. BLANC  
M. GBEHO  
M. KIKUCHI  
  
M. BIRCH  
  
M. BELONOGOV  
M. PAEON-GARCIA  
M. ZUZE

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 55.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION EN NAMIBIE

LETTRE DATEE DU 23 OCTOBRE 1987, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE MADAGASCAR AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES (S/19230)

LETTRE DATEE DU 27 OCTOBRE 1987, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU ZIMBABWE AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES (S/19235)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la décision prise à la 2755e séance, j'invite les représentants de l'Algérie, du Cameroun, de l'Egypte, de la République démocratique allemande, de l'Inde, du Kenya, de Madagascar, du Nicaragua, du Panama, du Pérou, du Sénégal, de l'Afrique du Sud, de la Turquie et de la Yougoslavie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Djoudi (Algérie), M. Engo (Cameroun), M. Badawi (Egypte), M. Ott (République démocratique allemande), M. Gharekhan (Inde), M. Kiilu (Kenya), M. Rabetafika (Madagascar), Mme Astorga-Gadea (Nicaragua), M. Ritter (Panama), M. Alzamora (Pérou), M. Sarré (Sénégal), M. Manley (Afrique du Sud), M. Türkmen (Turquie) et M. Pejic (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à une décision prise par le Conseil à sa 2755e séance, j'invite M. Carnevali-Villegas et la délégation du Conseil des Nations Unies pour la Namibie à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Carnevali-Villegas (Venezuela), Conseil des Nations Unies pour la Namibie, et les autres membres de la délégation prennent place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à une décision prise par le Conseil à sa 2755e séance, j'invite M. Gurirab à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Gurirab prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Angola, du Bangladesh, du Canada, de Cuba, du Koweït, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Pakistan, de la Tunisie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine et du Zimbabwe des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. De Figueiredo (Angola), M. Siddiky (Bangladesh), M. Lewis (Canada), M. Oramas Oliva (Cuba), M. Abulhasan (Koweït), M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne), M. Shah Nawaz (Pakistan), M. Karoui (Tunisie), M. Oudovenko (République socialiste soviétique d'Ukraine) et M. Mudenge (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Président du Comité spécial chargé d'examiner la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux une lettre en date du 28 octobre 1987, dont le texte est le suivant :

"Au nom du Comité spécial, j'ai l'honneur de prier le Conseil de sécurité de m'autoriser à participer, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, à l'examen de la question intitulée 'La situation en Namibie'."

Dans le passé, le Conseil de sécurité a adressé des invitations à des représentants d'autres organes lors de l'examen de questions inscrites à son ordre du jour. Conformément à la pratique antérieure, je propose que le Conseil adresse, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, une invitation au Président du Comité spécial chargé d'examiner la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Congo, du Ghana et de la Zambie une lettre en date du 28 octobre 1987, qui se lit comme suit :

"Nous, membres soussignés du Conseil de sécurité, avons l'honneur de demander qu'au cours de ses séances consacrées à l'examen du point intitulé 'La situation en Namibie', le Conseil de sécurité invite, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Solly Simelane, Observateur permanent adjoint de l'African National Congress of South Africa (ANC)."

Cette lettre a été publiée en tant que document officiel du Conseil de sécurité sous la cote S/19238.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter M. Simelane, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le premier orateur est le représentant du Sénégal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SARRE (Sénégal) : Monsieur le Président, vous me permettez, d'abord, de présenter mes remerciements à vous-même ainsi qu'aux autres membres du Conseil pour avoir bien voulu m'autoriser à prendre part au débat consacré à la situation en Namibie. Mon plaisir, qui n'est pas seulement celui de sacrifier à une tradition, est d'autant plus grand que vous exercez vos fonctions de président du Conseil de sécurité avec une compétence et une sagesse riche d'expérience, reconnues de tous, au nom d'un pays ami, l'Italie.

Je voudrais également, par la même occasion, rendre hommage à votre prédécesseur, S. E. M. James Victor Gbeho, Représentant permanent d'un pays frère, le Ghana, pour la manière exemplaire et responsable dont il a conduit les travaux du Conseil au mois de septembre dernier.

Il y a deux jours seulement, la communauté internationale s'est retrouvée dans un élan de solidarité consensuelle pour célébrer la Semaine de solidarité avec le peuple namibien et son seul et authentique représentant, la South West Africa People's Organization (SWAPO). Cette rencontre faisait suite à la session extraordinaire du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, tenue à Luanda en mai dernier, à celle de ce même organe réuni au niveau ministériel à New York, au début de ce mois, et constitue un prélude au débat que l'Assemblée générale des Nations Unies consacrerà à cette question dans quelques jours.

Voici donc qu'une fois de plus, le Conseil de sécurité se réunit pour consacrer sa réflexion au sort de la Namibie que l'Afrique du Sud continue d'occuper illégalement.

Si cette constante préoccupation démontre l'intérêt que la communauté internationale - qui, en 1976, tenait à Dakar l'une des toutes premières conférences internationales consacrées à cette question, suivie de celles de Paris en 1980 et en 1983, et des dernières en date, à Vienne, Bruxelles et New York, en 1986 - n'a jamais cessé d'accorder à la question namibienne, elle révèle, hélas, aussi une évidence.

En effet, le manque de volonté politique véritable d'amener le régime sud-africain à reconnaître le bon sens, la raison et le droit est, plus que jamais, déconcertant.

Il est d'autant plus frustrant de constater aujourd'hui que les Nations Unies ne sont toujours pas venues à bout du défi majeur que leur lance le régime raciste et colonialiste minoritaire d'Afrique du Sud que, depuis 1976, date de l'adoption

M. Sarré (Sénégal)

de la résolution 385 (1976), et 1978, date de l'adoption de la résolution 435 (1978), le Conseil de sécurité a adopté un plan de règlement négocié de la question namibienne, qui a été accepté universellement et au sujet duquel le Secrétaire général nous informe que toutes les questions pendantes de caractère technique et opérationnel d'application ont été réglées.

Décidant de tourner le dos à l'histoire, l'Afrique du Sud continue de lier l'application de la résolution 435 (1978) et, partant, l'indépendance de la Namibie au retrait des troupes cubaines dont le Gouvernement angolais a légitimement sollicité l'assistance dans le cadre d'un accord bilatéral de souveraineté conforme au droit international reconnu et appliqué.

M. Sarré (Sénégal)

Mais, il n'est un secret pour personne que cette tactique dilatoire dont l'Afrique du Sud est passée maîtresse est simplement motivée par un bas appétit économique et des considérations stratégiques de courte vue qui ne résisteront pas longtemps à la marche irréversible de la lutte du peuple namibien.

Aussi bien l'Assemblée générale des Nations Unies, le Mouvement des non-alignés, l'Organisation de la Conférence islamique, l'Organisation de l'unité africaine, que le Conseil de sécurité, ont catégoriquement rejeté l'inclusion de tout élément extérieur dans l'application du Plan de règlement onusien.

L'organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité, a notamment déclaré sans ambiguïté aucune dans ses résolutions 539 (1983) et 566 (1985) que "l'indépendance de la Namibie ne peut être subordonnée au règlement de problèmes étrangers à la résolution 435 (1978)".

La question namibienne est, par conséquent, dans son essence comme dans son fondement, une pure question de décolonisation qu'il faudrait régler pacifiquement conformément à la résolution 435 (1978) et dans l'esprit de la Déclaration 1514 (XV) sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Le Secrétaire général de notre organisation, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, à qui il me plaît de rendre ici hommage, a montré une disponibilité constante et un engagement personnel à la cause namibienne et à l'application des résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Les dirigeants de la SWAPO, seuls et authentiques représentants du peuple namibien, ont fait preuve d'un esprit d'initiative, de réalisme, d'esprit d'ouverture, de dialogue et de sens des responsabilités que nous devrions nous accorder tous à relever ici.

Mais quelle a été la réponse à tous ces efforts si ce n'est l'arrogance et l'intransigeance, avec la mise en place d'un soi-disant "gouvernement intérimaire", déclaré par votre conseil ici-même comme nul et non avenue, et utilisant le territoire comme base de lancement d'actes d'agression et de déstabilisation répétés contre les pays de première ligne dont il viole ainsi la souveraineté et l'intégrité territoriale, deux notions pourtant consacrées comme principes fondamentaux du droit international.

Sur le Territoire namibien lui-même, l'Afrique du Sud continue de déployer des efforts pour perpétuer sa domination raciste éhontée, accroître sa présence militaire et répressive et transposer le système odieux de l'apartheid, de

M. Sarré (Sénégal)

violations massives et flagrantes des droits de l'homme, créant ainsi dans la région une situation toujours plus explosive qui se révèle à l'analyse objective comme une menace sérieuse à la paix et à la sécurité internationales.

La réunion ministérielle du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, autorité légale administrante du territoire jusqu'à l'indépendance, de même que la Déclaration du 21 août 1987 des pays membres de votre conseil ont relevé avec une profonde préoccupation la détérioration rapide de la situation en Namibie à la suite de l'aggravation de la répression brutale exercée par les forces d'occupation sud-africaines contre le peuple namibien sur l'ensemble du Territoire, notamment dans la zone dite opérationnelle située dans le nord de la Namibie.

Les membres permanents du Conseil de sécurité investis par la Charte des Nations Unies de responsabilités majeures dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales se doivent dès lors de reconnaître la part essentielle qui leur revient dans l'application de la résolution 435 et le caractère international particulier ainsi que la haute priorité que notre organisation universelle confère au règlement pacifique du problème namibien.

Il est inadmissible et, en tous les cas, peu honorable pour l'Organisation des Nations Unies dont la crédibilité se trouve ainsi engagée et l'autorité fortement entamée, que 21 ans après que cette dernière eut mis fin au mandat de l'Afrique du Sud en Namibie, 20 ans après que celle-ci eut créé le Conseil des Nations Unies pour la Namibie chargé d'administrer le territoire jusqu'à l'indépendance, neuf ans après l'adoption unanime par le Conseil de sécurité du plan de règlement de la question namibienne à savoir la résolution 435, le régime de Pretoria persiste dans son entêtement à se porter à faux de la lutte de libération des peuples et continue ainsi d'occuper illégalement la Namibie et de réprimer dans le sang et la mort le peuple namibien.

Le Conseil de sécurité ne saurait se dédire. Dès lors que les principes applicables au cas de la Namibie sont clairement définis, que le cadre de leur application a été unanimement arrêté par le Conseil lui-même, que malgré les efforts de nombreux pays, dont ceux de la ligne de front, pour apporter leur concours à la mise en application des résolutions 385 (1976) et 435 (1978) et la disponibilité responsable de la SWAPO, le régime raciste de Pretoria s'enferme dans une intransigeance aveugle qui tient en otage toute solution définitive du problème, votre conseil n'a plus d'autre choix que de passer à l'action.

Et à cet égard, nous demandons la mise en application des paragraphes 16 et 17 du Communiqué final issu de la réunion ministérielle du Conseil des Nations Unies



M. Sarré (Sénégal)

pour la Namibie, tenue à New York, le 2 octobre 1987, pour que démarre enfin la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978), pour que cessent enfin les souffrances indicibles du peuple namibien frère et le pillage de ses ressources, pour que triomphent le droit international et les principes fondamentaux de liberté et de dignité humaines.

De fait, l'apartheid, crime contre l'humanité, constitue la source de tous les maux dont souffre la partie australe de notre continent et il est du devoir suprême du Conseil de sécurité de faire en sorte que ce système inhumain et odieux puisse être démantelé totalement et immédiatement afin que le peuple sud-africain puisse connaître un régime d'égalité, de démocratie et de fraternité pour tous, que le peuple namibien puisse retrouver le concert des nations libres et indépendantes, et que les Etats de première ligne puissent vivre en paix et se consacrer aux efforts de développement.

A cet égard, la seule réponse cohérente que le Conseil de sécurité de l'ONU, garant au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales, puisse apporter à l'Afrique du Sud est l'imposition de sanctions économiques globales et obligatoires, conformément au Chapitre VII de la Charte de base de San Francisco.

Le Sénégal, pour sa part, en collaboration avec tous les peuples et pays qui croient en la liberté, la dignité, les valeurs humaines et les droits de l'homme, est déterminé à s'engager dans cette voie.

Le jour n'est plus loin où le peuple martyr de Namibie pourra enfin voir se lever l'aube annonciatrice de la liberté et de l'indépendance. Pour cela, il faut que nos efforts concertés soient plus résolus et plus soutenus, à l'avant-garde de la lutte de la communauté internationale pour les valeurs fondamentales qui constituent le socle sur lequel reposent nos sociétés humaines. Voilà, Monsieur le Président, ce que je voudrais apporter comme contribution à ce débat d'aujourd'hui et je remercie encore une fois, et à travers vous, l'ensemble du Conseil, pour m'avoir donné l'opportunité de m'adresser à votre auguste conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Sénégal des paroles très aimables qu'il m'a adressées. Je l'invite à reprendre la place qui lui a été réservée dans la salle.

L'orateur suivant est le représentant de l'Egypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. BADAWI (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, j'ai grand plaisir à vous adresser des félicitations très chaleureuses et très sincères à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, l'organe international responsable au premier chef de la paix et de la sécurité dans le monde. Votre tâche est particulièrement délicate en raison de la situation internationale actuelle. Nous sommes persuadés que vous assumerez cette tâche et vous acquitterez au mieux de vos responsabilités grâce à votre grand sens politique, votre expérience diplomatique et vos qualités personnelles. Votre présidence du Conseil de sécurité est importante pour notre pays car nous sommes unis à l'Italie par des liens de profonde amitié et de coopération, dont les racines plongent dans l'histoire la plus ancienne puisque la civilisation humaine a pris naissance dans nos deux pays. Votre présidence du Conseil est également importante pour moi en raison des liens d'amitié qui nous unissent. Je voudrais adresser à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Gbeho, Représentant permanent du Ghana, nos sincères remerciements pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier, dans un climat international fort délicat.

Une fois encore, le Conseil de sécurité se réunit pour examiner la question de Namibie, question dont il a à connaître depuis bien des années. La situation reste tendue. Les souffrances du peuple de la Namibie occupée s'aggravent et l'instabilité en Afrique australe s'intensifie de jour en jour alors que, depuis près de 10 ans déjà, la voie du règlement pacifique est connue et bien définie. Cette évidence ressort de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité qui avait été adoptée à l'unanimité et que tous s'accordent à considérer comme le seul plan international acceptable pour mettre fin à l'occupation raciste de la Namibie et pour rétablir le droit inaliénable du peuple namibien à l'autodétermination et à l'indépendance. En outre, d'année en année, le rapport du Secrétaire général réaffirme que tous les obstacles à l'application du plan des Nations Unies sont levés et que le référendum prévu dans la région sous le contrôle des Nations Unies pourrait avoir lieu n'était-ce l'obstination du Gouvernement sud-africain à lier l'indépendance de la Namibie au retrait des forces cubaines. C'est là une condition qui n'a cependant rien à voir avec la résolution 435 (1978) et que la communauté internationale a rejetée, y voyant une ingérence de la souveraineté de deux Etats indépendants.

M. Badawi (Egypte)

A notre avis, la situation actuelle est avant tout imputable au comportement arrogant et intransigeant du gouvernement de Pretoria qui dresse sans cesse des obstacles, trouve constamment des prétextes pour refuser de se plier à la volonté internationale et méconnaît le fait que la communauté mondiale a retiré toute légitimité à sa présence depuis 1966, lorsque les Nations Unies ont décidé d'exercer une responsabilité directe sur le Territoire.

Il est évident que ce régime à part reçoit appui et coopération, ce qui l'encourage à persister dans son odieuse politique. C'est essentiellement pour cette raison que la situation dans la région se détériore, entraînant déstabilisation et menace à la paix, non seulement dans la région mais dans le continent tout entier. Nous pensons donc que mettre fin à cet appui à Pretoria constitue l'élément essentiel pour contraindre ce régime à mettre un terme à son intransigeance et à son défi de la volonté internationale, pour l'amener à se conformer aux principes du droit et de la justice et à entendre les appels à la paix et à la raison.

Le caractère illégitime de la présence de l'Afrique du Sud ne se discute plus : les membres de la communauté internationale sont unanimes sur la nécessité d'un retrait immédiat et inconditionnel du régime de cette région. Cependant, depuis plus de 20 ans, le gouvernement de Pretoria s'y refuse, fait la sourde oreille aux appels à la légalité et continue d'occuper la Namibie sans la moindre légitimité. Il continue à appliquer son abominable politique d'apartheid qui bafoue les droits de l'homme et les principes de la justice et de l'égalité pour tous. Ce régime continue à perpétrer des assassinats, à faire régner la terreur, à procéder à l'arrestation des militants et des hommes politiques africains et à user de mesures d'intimidation à l'égard des défenseurs blancs de la justice et de la liberté. Il musèle la presse et étrangle l'économie des pays voisins.

L'Egypte, tout en saluant les pays de première ligne, en rendant hommage à leur attitude de fermeté et de résistance au tyran voisin et en appuyant la SWAPO, représentant authentique et légitime du peuple namibien, estime qu'une action positive et efficace doit être entreprise dès maintenant pour que les espoirs des pays qui s'opposent à l'occupation et à l'apartheid aient quelque chance de devenir réalité. L'Egypte contribue au fonds destiné à appuyer les Etats de première ligne, créé au huitième Sommet des non-alignés, à Harare, et demande que soient intensifiés les efforts internationaux destinés à aider les Etats de première ligne

M. Badawi (Egypte)

à trouver d'autres routes de communication pour leur commerce extérieur afin de réduire leur dépendance à l'égard de l'Afrique du Sud. C'est là une mesure qui nous semble des plus urgentes.

Aujourd'hui, nous demandons une nouvelle fois au Conseil de sécurité de se montrer à la hauteur des responsabilités qui lui ont été confiées en vertu de la Charte. Il doit jouer son rôle dans la défense des droits des pays et dans le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Nous demandons à nouveau au Conseil de rechercher les moyens d'appliquer la résolution 435 (1978) afin de mener la Namibie vers l'indépendance, de faire disparaître les injustices et les vives souffrances endurées par le peuple namibien, de restaurer ce peuple dans ses droits fondamentaux, de montrer à l'agresseur qu'il y a des limites à ne pas dépasser et d'exiger de lui qu'il respecte les principes de la Charte. C'est pourquoi nous prions le Conseil d'étendre le mandat du Secrétaire général pour lui permettre de commencer la mise en oeuvre du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie en proclamant un cessez-le-feu et en déployant le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition afin de préparer un référendum en Namibie, conformément à l'expérience et à la pratique de l'Organisation internationale. Hier, le représentant de la SWAPO a déclaré ici même, une fois de plus, qu'il était tout disposé à signer immédiatement un accord de cessez-le-feu et qu'il entendait coopérer aux initiatives de paix. Nous rendons hommage aux dirigeants namubiens pour leur sagesse et leur souplesse sur le plan politique et nous espérons que l'autre partie aura la même attitude et que, dans les semaines à venir, nous constaterons des progrès sensibles sur la voie de la paix.

L'Egypte est parfaitement consciente que l'indépendance de l'Afrique ne sera pas complète tant que la Namibie ne sera pas indépendante et tant que son peuple ne sera pas parvenu à la souveraineté et n'exercera pas son droit à l'autodétermination. Nous avons toujours appuyé tous les mouvements de libération africains dans la lutte pour leur liberté et leur indépendance. La SWAPO est l'un des mouvements qui ont trouvé aide et refuge au Caire. Nous sommes fiers que le premier bureau de la SWAPO ait été installé en Egypte et que ce soit à partir de la capitale de l'Egypte que son activité politique ait commencé - venant compléter la lutte héroïque menée par le peuple dans le Territoire occupé - pour le conduire vers de nouveaux horizons. Cette lutte d'ailleurs a suscité le respect et l'estime du monde entier.

M. Badawi (Egypte)

Nous savons, en Afrique, que la lutte que nous menons contre le régime de Pretoria ne s'arrête pas aux frontières de notre continent mais s'étend bien au-delà et touche le monde entier, parce que tous les hommes d'honneur et de conscience, qui chérissent la paix et exigent la justice, sont à nos côtés. Si nous ajoutons à cela la lutte amère que mènent tous les peuples de l'Afrique australe, nous ne pouvons qu'être assurés que leur cause triomphera inévitablement dans un proche avenir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Egypte des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. DELPECH (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous dire la satisfaction qu'éprouve la délégation argentine à vous voir présider les travaux du Conseil en ce mois d'octobre. Nous avons pu apprécier vos talents de diplomate et votre dévouement remarquable. Nous sommes convaincus qu'à la fin de votre mandat, vous aurez marqué les travaux du Conseil du sceau de la responsabilité. Je vous assure de la pleine collaboration de la délégation argentine.

Qu'il me soit permis également de saisir cette occasion pour féliciter le Représentant permanent du Ghana, l'Ambassadeur Victor Gbeho, à qui me lie une profonde amitié, pour les efforts qu'il a déployés au cours du mois de septembre. Sa vigueur inépuisable et les initiatives importantes qu'il a prises ont été d'un grand secours au Conseil. Une fois de plus, il nous a donné la preuve de sa compétence et du dévouement actif de sa délégation aux travaux du Conseil.

Le Conseil de sécurité a été convoqué pour examiner, pour la deuxième fois cette année, la question de Namibie. Depuis que nous avons discuté de cette question en avril dernier, aucun progrès n'a malheureusement été réalisé vers l'application de la résolution 435 (1978), qui contient le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie. Ce plan reste la seule base internationalement acceptée pour le règlement pacifique de cette question.

L'Afrique du Sud prétend être disposée à collaborer à l'application de ce plan. Certains faits, telle la mise en place d'un gouvernement provisoire à Windhoek - action que le Conseil, par sa résolution 566 (1985), a déclarée illégale, nulle et non avenue - démontrent le contraire. En fait, le Gouvernement sud-africain poursuit illégalement sa politique d'occupation colonialiste du Territoire namibien, en y appliquant son odieuse politique d'apartheid et en y

M. Delpech (Argentine)

persécutant les dirigeants de la South West Africa People's Organization (SWAPO), organisation reconnue par l'Assemblée générale comme unique et authentique représentant du peuple namibien.

La République argentine a condamné à maintes reprises cette politique du Gouvernement de l'Afrique du Sud, par laquelle il perpétue une situation coloniale injustifiable et anachronique que rien ne saurait justifier. Face à la position adoptée par le Gouvernement sud-africain, il est normal qu'avec les autres pays non alignés, nous ayons manifesté notre déception. Il est également logique que nous ayons demandé au Conseil de sécurité de prendre des mesures concrètes, notamment celles prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, pour exiger que le régime de Pretoria respecte les décisions des Nations Unies sur cette question et sur sa politique d'apartheid.

Il est temps que l'Afrique du Sud abandonne le défi qu'elle lance à la communauté internationale, défi qui ne fait qu'intensifier les tensions en Afrique australe et compromettre la paix et la sécurité internationales. Elle doit adopter une optique réellement constructive en la matière et prendre l'engagement ferme et officiel de respecter le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie.

Toutes les conditions nécessaires à l'application du plan ont été réunies en novembre 1985, lorsque les parties concernées sont parvenues à un accord sur le système du scrutin proportionnel pour les élections en Namibie, comme l'indique le Secrétaire général dans ses rapports (S/18767 et S/19234) sur l'application des résolutions 435 (1978) et 439 (1978). Le Secrétaire général nous rappelle également, dans ses rapports, la proposition qu'il a faite au Gouvernement d'Afrique du Sud de fixer une date rapprochée pour un cessez-le-feu et l'application du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie. Dans sa réponse à cette proposition, le régime raciste a parlé de conditions préalables qui ne sont pas prévues dans le plan des Nations Unies. Le Conseil a déclaré, dans ses résolutions 539 (1983) et 566 (1985), que ces propositions étaient inacceptables.

Selon nous, il n'existe donc aucune raison juridique pour que le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie ne soit pas mis en oeuvre. Nous reconnaissons avec le Secrétaire général que

"si la question de Namibie est réexaminée avec réalisme en ayant véritablement à coeur le bien-être des habitants du Territoire, il devrait être possible d'ouvrir la voie à l'application du plan des Nations Unies." (S/19234, par. 25)

M. Delpéch (Argentine)

C'est pourquoi la délégation argentine se portera coauteur d'un projet de résolution qui sera présenté par les membres non alignés du Conseil de sécurité. A cet égard, nous pensons que le Conseil devrait autoriser le Secrétaire général à prendre les arrangements nécessaires en vue d'un cessez-le-feu entre les parties au conflit et à mettre en oeuvre les mesures administratives et pratiques nécessaires à la mise en place du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition. Nous espérons que les autres membres du Conseil appuieront cette initiative.

La nécessité de mettre fin à la tragédie namibienne et d'éliminer complètement et définitivement l'odieux système de l'apartheid est une priorité inéluctable pour la communauté internationale. Ma délégation espère fermement que le Conseil de sécurité trouvera le moyen de progresser vers la solution de la question namibienne, en tenant compte de l'opinion de la majorité de la communauté internationale. Cette solution devra englober la reconnaissance de l'exercice du droit à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple de la Namibie, la reconnaissance de l'identité nationale de ce peuple, le respect de l'intégrité territoriale du pays et l'exercice du droit d'exploiter et d'utiliser ses ressources naturelles.

Le Conseil de sécurité, en vertu de sa responsabilité primordiale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit exiger l'application de ses résolutions 385 (1976) et 435 (1978). Si l'Afrique du Sud persiste dans son intransigeance, il faudra alors prendre toutes les mesures nécessaires, notamment celles prévues au Chapitre VII de la Charte, pour obtenir qu'elle respecte ses engagements. On montrera ainsi qu'existe la volonté politique de faire en sorte que l'indépendance de la Namibie devienne réalité. Le Conseil ne doit pas ménager ses efforts tant que ne sera pas instaurée une société juste, démocratique et égalitaire dans une Namibie indépendante.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Argentine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. TSVETKOV (Bulgarie) : Monsieur le Président, je voudrais exprimer, dès le début de mon intervention, la satisfaction de ma délégation de vous voir assumer, en ce mois d'octobre, la présidence du Conseil de sécurité, tout en vous souhaitant du succès dans l'accomplissement de vos hautes obligations. Ma satisfaction est d'autant plus grande que je salue en vous le représentant d'un pays ami où j'ai été ambassadeur et dont j'ai gardé un excellent souvenir.

Je tiens également à redire la gratitude de ma délégation au Représentant permanent du Ghana, l'Ambassadeur Gbeho, pour la façon confiante et hautement professionnelle dont il a conduit les travaux du Conseil, le mois de septembre dernier.

A la demande du Groupe des Etats africains, le Conseil de sécurité a largement discuté, au mois d'avril dernier, la situation en Namibie. Un projet de résolution a été présenté sur des sanctions globales et obligatoires qui devraient être imposées contre l'Afrique du Sud raciste, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, afin de l'obliger à appliquer le plan des Nations Unies relatif à l'octroi de l'indépendance au Territoire, contenu dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Les raisons pour lesquelles le Conseil n'a pas su s'acquitter de la tâche qu'on lui avait assignée sont fort bien connues par les membres du Conseil.

Le 2 octobre dernier, le Conseil des Nations Unies pour la Namibie a tenu une réunion au niveau ministériel, au cours de laquelle une analyse approfondie a été faite sur la situation dans et autour de la Namibie, confirmant la justesse et le caractère urgent des mesures proposées lors des forums précédents concernant l'indépendance du Territoire. Le Communiqué final adopté à l'issue de cette réunion contient de nombreuses initiatives d'une importance majeure, dont l'application aurait garanti l'exercice du droit inaliénable du peuple namibien à l'autodétermination et à l'accès à l'indépendance. Parmi elles, nous voudrions noter la demande pour que des sanctions globales et obligatoires soient imposées par le Conseil de sécurité, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies contre l'Afrique du Sud et pour que l'on procède, sans plus tarder, à des consultations sur la composition et la mise en place du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition en Namibie.

Le mépris et le défi manifestés par l'Afrique du Sud à l'égard des nombreuses décisions et résolutions de l'ONU sur la question de l'octroi de l'indépendance au peuple namibien, son refus constant de les respecter, oblige le Conseil de sécurité



M. Tsvetkov (Bulgarie)

à se pencher une fois de plus sur la situation dans et autour de la Namibie, à relever une nouvelle fois les causes réelles qui font obstacle à l'exercice de son indépendance et à prendre des mesures susceptibles de mener à l'objectif final.

En contradiction flagrante avec la volonté exprimée clairement et sans ambages par la communauté internationale, et avec les décisions adoptées par le Conseil de sécurité jusqu'à présent, l'Afrique du Sud raciste persiste dans son occupation illégale de la Namibie, ce qui constitue un acte d'agression contre le peuple de la Namibie. Elle applique dans le territoire le système infâme d'apartheid, condamné plus d'une fois par la communauté internationale. La politique de répressions massives et de génocide, pratiquée par l'armée de 100 000 personnes de l'occupant et de ses unités policières, prend des dimensions toujours plus monstrueuses.

Nous sommes témoins, cette année, d'une détérioration rapide de la situation en Namibie. Ceci est dû à l'accroissement des répressions brutales de l'Afrique du Sud raciste contre le peuple de Namibie, y compris des massacres d'enfants et d'adultes, des bombardements de maisons, d'écoles et d'hôpitaux, la destruction de biens immobiliers, des attaques de cités ouvrières et d'églises, l'arrestation et la torture de dirigeants, de membres et de sympathisants de la SWAPO. Ceci provoque la condamnation énergique du régime de la part de toute la communauté internationale.

Le territoire de la Namibie est utilisé en plus en tant que plate-forme pour la perpétration d'innombrables et incessants actes d'agression, de sabotages et de déstabilisation à l'encontre des Etats africains voisins indépendants, et en tout premier lieu à l'encontre de la République populaire d'Angola. Comme il est signalé dans le Communiqué final de la séance du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, tenue au niveau ministériel :

"Cette politique criminelle de l'Afrique du Sud raciste est un danger pour la paix et la sécurité internationales."

Nous exprimons notre pleine solidarité avec les Etats de la ligne de front et considérons que le soutien multiple prêté à ces pays aurait une grande importance, tant pour la solution de la question de Namibie que pour leur développement pacifique sur la voie qu'ils ont choisie.

Le principal pseudo-argument du refus de Pretoria d'exécuter les résolutions et les décisions de l'ONU sur la question de Namibie, c'est le couplage entre l'octroi immédiat de l'indépendance au territoire et la présence de troupes cubaines en République populaire d'Angola. Ce préalable du couplage n'est pas

M. Tsvetkov (Bulgarie)

reconnu par l'Assemblée générale ni par le Conseil de sécurité, qui, dans sa résolution 539 (1983) a rejeté la demande de lier l'indépendance de la Namibie à des questions non appropriées et marginales, non conformes à la résolution 435 (1978). La République populaire de Bulgarie rejette catégoriquement ce prétexte artificiel. Nous insistons en même temps pour que soit mis un terme à la politique de "coopération constructive" avec le régime de Pretoria. Il est notoire que cette même politique de collaboration avec l'Afrique du Sud raciste dans le domaine militaire, économique, politique et nucléaire, qui constitue pour elle un appui, lui permet d'avoir une attitude arrogante à l'égard des aspirations du peuple de Namibie pour son indépendance nationale, tout comme à l'égard des décisions et résolutions de l'ONU sur cette question.

Nous rejetons énergiquement toute tentative de modifier la nature de la question de Namibie en la présentant comme partie de la confrontation globale entre l'Est et l'Ouest. La question de Namibie est une question de décolonisation et de la lutte contre l'apartheid, et il y a, par conséquent, deux parties au conflit - le peuple de Namibie qui lutte pour son indépendance, et le régime d'occupation de l'Afrique du Sud.

M. Tsvetkov (Bulgarie)

Dans une situation qui va s'aggravant dans le Territoire, le peuple de Namibie mène depuis des décennies une lutte héroïque pour son indépendance nationale sous la direction de son seul représentant authentique, la South West Africa People's Organization (SWAPO). C'est son droit légitime et inaliénable de lutter par tous les moyens, y compris par des moyens militaires, contre l'agresseur et l'occupant, en exerçant le principe énoncé dans la Charte des Nations Unies d'autodétermination des peuples. Tous les peuples et les Etats auxquels sont chers les idéaux des Nations Unies sont du côté du peuple namibien. Le peuple bulgare est pleinement solidaire avec la lutte héroïque du peuple namibien sous la direction de la SWAPO. Nous allons continuer à lui prêter, à l'avenir aussi, un appui multiforme dans sa lutte pour son indépendance nationale.

Le conflit en Namibie et autour de la Namibie entre dans une phase critique. Ce sont la paix et la sécurité internationales de la région de l'Afrique australe qui sont menacées. Dans cette perspective, l'ONU est tenue d'appliquer des moyens appropriés qui garantiraient une solution immédiate et globale de la question de Namibie. Le règlement de cette situation dangereuse par des moyens pacifiques serait aussi un apport concret à la mise en oeuvre du système général de sécurité internationale, proposé à la quarante et unième session de l'Assemblée générale de l'ONU par les pays socialistes, dont la République populaire de Bulgarie.

Les documents adoptés à de nombreux forums internationaux intergouvernementaux et non gouvernementaux, durant l'année en cours et en 1986, montrent sans équivoque que le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies prévoit de tels moyens pacifiques efficaces, à savoir des sanctions globales et obligatoires contre le régime raciste de l'Afrique du Sud. Il convient de relever la responsabilité historique qui incombe au Conseil de sécurité dans la solution de la question de Namibie. Il devrait, par conséquent, fournir son concours pour qu'un progrès sensible soit obtenu, ce qui impulserait aussi la nouvelle pensée politique et des approches appropriées pour affronter et régler d'une manière durable les vastes problèmes mondiaux qui touchent aux intérêts de l'humanité tout entière, qui commencent à se faire sentir de plus en plus dans les relations internationales.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Bulgarie pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Cameroun. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ENGO (Cameroun) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous demanderai ainsi qu'aux éminents membres du Conseil de sécurité de bien vouloir me pardonner si je me dispense des formules habituelles de courtoisie, car la gravité de la question me remplit d'émotion et d'une frustration mêlée d'indignation. Vous savez que nous vous tenons, vous et votre grand pays, en grande estime. Les traditions de nos aïeux ne nous permettent pas de manifester publiquement le sentiment de fierté que nous inspirent la dignité et la qualité avec lesquelles notre frère, l'Ambassadeur Victor Gbeho, a conduit les travaux du Conseil, le mois dernier.

Nous sommes très heureux d'avoir la possibilité de prendre part aux délibérations du Conseil et espérons sincèrement que ses décisions conféreront un surcroît de crédibilité à la manière dont le public perçoit le processus multilatéral. A en juger par nos efforts passés, nous devons admettre que nous n'avons pas réussi à insuffler un sentiment de légitimité aux séances périodiques qui se sont tenues pour examiner les questions critiques de notre temps. Nous nous montrons experts dans l'élaboration de compromis de langage et de fond qui donnent, tout au plus, un faux sentiment d'optimisme aux victimes d'une situation que nous prétendons vouloir examiner.

Le Cameroun est un membre engagé du Conseil pour la Namibie. Nous ne sommes pas venus ici pour nous joindre au chœur d'acrimonies et de condamnations, qui, semble-t-il, caractérisent ce genre de réunion, convoquée pour faire face à l'explosion de révolte et de désespoir que connaît l'Afrique australe, où se trouve la Namibie.

Nous n'avons pas cherché cette occasion pour réitérer des arguments déjà entendus, pas même en termes nouveaux; nous ne sommes pas venus pour répéter des termes familiers, entrecoupés de dénonciations rituelles des démons du système de l'apartheid à Pretoria, qui nous semblent à nous tous ici, vivre une crise d'autodestruction, un déclin culturel et moral.

Nous ne sommes pas venus pour juger ceux d'entre nous qui ne partagent pas notre évaluation politique commune des maux et des dangers du racisme et du déni des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la région.

Les insultes, les notions de couplage, la collaboration et les motivations raciales chancelantes et d'autres sont des éléments qui nous sont familiers. Ce

M. Engo (Cameroun)

sont des arguments qui ont donné lieu à des veto nuisibles, une division stérile et des résolutions sans effet. Les comptes rendus regorgent de résolutions qui sont restées lettres mortes.

Nous semblons également tirer un réconfort absurde du nombre sans cesse croissant de voix qui s'élèvent contre le régime de Pretoria : certaines pour se réjouir que le travail de la journée a été fructueux parce qu'il y a eu un grand nombre de voix en faveur du contenu de feuilles de papier à l'Assemblée générale; d'autres, confiantes et rassurées par le pouvoir intraitable qu'offre le veto pour bloquer toute formule jugée déplaisante dans des documents semblables soumis au Conseil de sécurité.

Ainsi, à la fin de chaque année, chacune des parties à ce drame politique nourrit des sentiments aristocratiques de victoire et de suffisance commode. Les questions centrales dans tout cela trouvent difficilement de solutions. Les décisions que nous prenons n'ont guère de rapport avec les solutions réelles qu'exige la crise grave que connaît l'Afrique australe. Lorsque c'est le cas, à première vue, l'absence de suivi semble indiquer que nous nous sommes payés de mots et que, consciemment, nous laissons la tempête de la futilité emporter nos efforts.

Le régime de Pretoria s'est habitué à nos attermoissements et ne semble plus voir de menaces dans ce que fait ou ne fait pas cet organe, une institution qui a été pourtant créée pour être le garant de la paix et de la sécurité internationales.

Voilà pourquoi le sang coule en Afrique australe. Les cris des hommes, des femmes et des enfants se font entendre sur toute la planète, demandant que l'on vienne à leur secours, qu'on les aide à survivre, à mettre fin à des conditions de belligérance absurde et de guerre. La brutalité, la mort et la destruction de ressources matérielles découlent de redéfinitions farfelues de la morale et de la cruauté.

Le sang coule. En Namibie, les représentants légitimes du peuple sont victimes d'actes génocides absurdes qui dépassent l'entendement.

M. Engo (Cameroun)

Le sang coule, souillant ainsi à tout jamais l'image de ceux qui manient le pouvoir, poussant la population noire partout en Afrique du Sud et en Namibie à des mesures inévitables de résistance qui n'avaient jamais été envisagées à l'origine dans la recherche des libertés fondamentales.

Tandis que le régime de Pretoria se moque de notre attitude universelle et de notre indolence avec une arrogance et un mépris consommés, la région ne trouve pas les chefs qui lui permettraient d'éviter à l'avenir une évidente tragédie. D'autres vies seront perdues, laissant des blessures ineffaçables que le temps aura du mal à guérir. Des générations de chefs naissent dans la région, formées à l'école des formes les plus méprisables du racisme, dans un contexte où la morale et la décence, telles que nous les connaissons, sont inconnues. Les peuples de cette région géographique - dont certains se disent des Blancs préoccupés de l'avenir - ont demandé au monde d'éclairer les ténèbres dans lesquelles leur patrie est plongée. La communauté internationale n'a donné que des paroles et des résolutions devenues aujourd'hui inutiles de par leur inefficacité. Nous avons amplement justifié les lamentations prophétiques de Shakespeare par notre relative suffisance. Comme le disait le personnage de Marc Antoine dans "La tragédie de Jules César" :

"Le sang et la destruction seront ainsi en usage  
Et des objets terribles si familiers  
Que les mères ne feront que sourire  
Quant elles verront leurs enfants déchiquetés par les mains de la guerre."  
(Acte III, scène 1)

Regardez les informations télévisées sur les événements d'Afrique australe. Voyez comment le sang et la destruction sont devenus faits courants. Voyez comment nos mères - oui, même nos mères de famille dévouées - arborent des sourires empreints de cynisme lorsque leurs enfants aux mains nues, dans une attitude de défi, choisissent la mort plutôt que l'esclavage. Voyez ce qui est advenu de ce sourire qu'arborent toujours nos visages d'Africains. Voyez tout cela et songez à ce que l'avenir nous réserve. Combien de temps le reste du monde pourra-t-il se permettre de s'attirer la condamnation des mourants ou des morts-vivants alors qu'on fait couler un sang précieux! Combien de temps encore le monde pourra-t-il accepter que des nuages toujours plus sombres bouchent la vision d'une nation harmonieuse et multiraciale édifiée par les peuples de la Namibie et de l'Azanie indépendantes?

M. Engo (Cameroun)

Nous sommes fermement convaincus qu'à l'occasion de cette réunion, le moment est venu de réclamer sérieusement une trêve - comme la trêve olympique de la Grèce antique. Examinons ensemble ce qu'il est advenu de la conscience universelle; cherchons à jeter quelque lumière sur l'obscurité qui nous empêche, semble-t-il, de voir les dangers qui nous entourent.

Il est temps que cet organisme historique qu'est le Conseil de sécurité détourne en partie l'attention de l'humanité du danger exagéré d'un holocauste nucléaire global, événement qui ne semble guère probable étant donné qu'on a pris conscience avec maturité du désastre qu'il infligerait à tout ce qui existe d'humain sur la planète. Il est indispensable que vous, mes chers amis, vous engagiez dans un processus nouveau afin d'apporter des solutions efficaces et pratiques aux questions critiques de l'heure, car certaines pourraient provoquer un malaise réel en ce qui concerne la paix et la sécurité mondiales parce que nous aurons manqué d'agir au moment où l'on a semé les germes de la peste. La question dont s'occupe aujourd'hui le Conseil est du nombre.

L'Afrique australe n'est plus une région très éloignée des principaux sièges de la puissance économique et militaire. Pendant les deux grandes guerres du siècle, ce fut une région d'un intérêt stratégique vital pour les puissances victorieuses. Elle est peut-être tout aussi intéressante aujourd'hui, et même davantage. Des armes nucléaires ont pu pénétrer dans la région, une région d'incertitude et d'instabilité provoquée. La situation continue de se prêter à une course aux armements qui, si elle était maintenant contrôlée, pourrait libérer des énergies et des ressources que l'on pourrait recycler vers des efforts de développement.

La situation, si on la néglige ou la laisse se détériorer davantage encore, prendra de plus en plus les proportions d'un désastre mondial impatient d'exploser.

La liberté de la Namibie, le rétablissement de la dignité et de la valeur de la personne africaine en Afrique du Sud, la réalisation de la paix et de la sécurité dans les Etats de première ligne, surtout en Angola et au Mozambique, annonceraient une ère nouvelle de progrès économiques non seulement pour la sous-région mais pour l'Afrique tout entière.

Une Namibie libre, un Mozambique pacifique, un Angola indemne, une Afrique du Sud purgée des fantasmes et des illusions d'une classe dirigeante rétrograde, tous viendraient prendre leur place légitime parmi les autres membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour renforcer la lutte de l'Afrique

M. Engo (Cameroun)

contre les avantages économiques dans un monde cruel. Lorsque l'Afrique se verra offrir véritablement la possibilité d'affronter ses maux économiques intérieurs, elle cessera d'être un fardeau pour le secteur industrialisé et la communauté internationale. Si l'on abandonnait les fléaux de l'armement et de la guerre civile grâce à la coopération, cela renforcerait notre aptitude à développer notre continent avec ces mêmes ressources qui ont alimenté le développement extraordinaire de bon nombre des grandes puissances d'aujourd'hui.

On croit donc qu'il y aurait beaucoup d'avantages à la paix et à la justice en Afrique australe. Les autres options sont trop terribles, trop stériles pour une génération éclairée comme la nôtre.

Nous vivons un grand moment. Le Conseil de sécurité doit agir de manière décisive pour faire cesser les hostilités qui continuent à priver la Namibie de son droit à l'autodétermination et à l'autosuffisance, ce qui perpétue l'instabilité dans toute la sous-région. Le Conseil doit agir de la sorte en raison de la responsabilité qu'il a assumée en vertu de la Charte et, peut-être plus encore, parce que ceux qui ont la capacité et l'influence politique et militaire nécessaires en sont membres.

Au fond, la liberté de la Namibie n'a jamais été véritablement en cause, même dans l'esprit des dirigeants de Pretoria. Le monde a salué la réalisation du Conseil, qui figure dans les résolutions 385 (1976) et 435 (1978). Le monde anxieux ne demande qu'une chose : prendre des mesures efficaces pour exécuter ce qu'ont pleinement appuyé tous les membres permanents de même que - et c'est significatif - Pretoria. Dans son rapport (S/19234), le Secrétaire général souligne l'engagement réitéré de Pretoria d'appliquer la résolution 435 (1978), même si Botha s'entête à la relier à des questions extrinsèques.

Le Secrétaire général, dont il convient de louer la diplomatie discrète, a ainsi fait savoir au Conseil pour la Namibie et au Conseil de sécurité que toutes les conditions prévues dans la résolution 435 (1978) avaient été respectées. Nous avons entendu les dirigeants de la South West Africa People's Organization (SWAPO), seul représentant du peuple namibien, déclarer qu'ils étaient disposés à signer et à respecter un accord de cessez-le-feu, manifestant ainsi leur nature profonde, leur aspiration à la paix. Le Conseil de sécurité doit contribuer à renforcer la crédibilité - dont la nécessité se fait tellement sentir - des institutions internationales et du processus multilatéral. Il convient de prêter main-forte au Secrétaire général en lui permettant de négocier avec le plein appui du Conseil les mesures de suivi nécessaires.



M. Engo (Cameroun)

Le Conseil de sécurité n'est autre chose qu'une personne juridique, comme l'organisme mandataire : l'Organisation des Nations Unies. En dernière analyse, ce sont la volonté et l'action des Etats qui en constituent les réalisations. La responsabilité première appartient aux membres permanents du Conseil. Nous pouvons compter que le Secrétaire général consacrera ses efforts à faire respecter les principes existants de la Charte, mais il ne peut rien faire de substantiel à moins que les membres permanents, non seulement fassent preuve de la volonté politique nécessaire, mais aussi se montrent réellement prêts à faire abstraction de leur affrontement idéologique en ce qui concerne la liberté de la Namibie.

Une fois de plus, nous saisissons cette occasion d'adresser un appel aux Etats-Unis d'Amérique pour qu'ils se souviennent dans notre recherche de solutions durables du grand rêve de liberté humaine des fondateurs de leur nation. Celle-ci est née d'une révolution spectaculaire qui a déclaré que certaines libertés fondamentales allaient d'elles-mêmes :

"... que tous les hommes sont créés égaux, que le Créateur les a dotés de certains droits inaliénables, au nombre desquels la vie, la liberté et la recherche du bonheur."

La résistance aux injustices et l'amour de la liberté constituent l'hémoglobine du groupe sanguin de la politique américaine.

Comme John Adams, le deuxième Président des Etats-Unis, l'a dit :

"La Révolution a été accomplie avant que la guerre [d'indépendance] ne commence. La Révolution était dans l'esprit et dans le coeur du peuple."

Les Namibiens d'aujourd'hui partagent en quelque sorte les sentiments et l'expérience des Américains d'il y a plus de deux siècles. Découragés, les peuples d'Afrique australe ont vu célébrer le bicentenaire du géant économique, technique et social légitimement fier de ses réalisations que sont les Etats-Unis d'Amérique. Cette grande nation ne peut pas les abandonner. Sa propre liberté, fondée sur des idéaux aussi nobles, est mise au défi lorsque d'autres êtres humains, ailleurs, languissent dans des conditions d'existence que les Américains rejettent moralement et spirituellement.

Le peuple de cette nation et ses représentants parlementaires accrédités réagissent avec une sensibilité louable à cette tragédie. Est-ce trop que de demander, dans un esprit d'amitié et de fraternité, que cette nation devienne elle aussi le champion actif d'une paix durable dans l'avenir de la Namibie et dans

M. Engo (Cameroun)

l'avenir de la région? L'Amérique doit se mobiliser pour que la liberté de la Namibie ne soit pas plus longtemps retardée.

Nous en appelons aussi à l'Union soviétique, autre nation née de révolutions historiques de notre siècle. Les aléas des XIXe et XXe siècles, qui ont imprimé son rythme à l'histoire de la Russie, ont façonné une ère cruciale de révolutions entre 1900 et 1930. Le peuple russe a connu des transformations qui ont engendré un des principaux systèmes de notre époque. L'émancipation des serfs, la défaite par un pays d'Extrême-Orient et l'expérience de deux guerres mondiales ont forgé une nation où se mêlent le sang européen et asiatique, permettant à l'Union soviétique de comprendre la nature de la lutte pour survivre. Pour reprendre les paroles prophétiques de Nicolas II, les conditions de dépression "rendent inévitable la révolution sociale sous sa forme la plus extrême". Eux aussi devraient comprendre la grande soif de liberté qu'ont les Namubiens et les Sud-Africains noirs.

Le Gouvernement de l'Union soviétique a manifesté son attachement à l'Organisation et à la paix internationale suivant les principes de la Charte. Les mesures qui ont récemment suivi cette déclaration montrent une volonté politique de contribuer au processus de paix internationale. Nous nous en félicitons. La politique soviétique d'encourager la lutte des peuples pour l'autodétermination devrait pousser le gouvernement de ce pays à entreprendre de nouveaux efforts pour atteindre les objectifs proclamés de cette politique.

A bien des égards, nous traversons une oasis d'espoir dans le désert du chaos international. Les réunions au sommet, suivies de consultations à des niveaux moins élevés, entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, offrent des possibilités de dialogue non polarisé entre les deux puissances militaires suprêmes. Avec chacun des pas accomplis, ils avancent dans l'histoire. Ils peuvent faire plus encore en s'inspirant des nobles idéaux universels de notre époque. Ils peuvent faire l'histoire, partageant une aspiration commune à guider la cause de la paix en Afrique australe. Ils peuvent donner des garanties à tous ceux qui sont pris dans le conflit en Afrique australe.

Pretoria doit bien savoir maintenant qu'il a choisi une voie fautive et dangereuse vers l'avenir qu'il voudrait assurer pour les futures générations en Afrique australe. Le système par lequel les racistes ont tenté d'arrêter le temps peut fort bien se révéler impraticable. Dans les circonstances actuelles, des années de rhétorique font qu'il leur est difficile de renoncer à l'apartheid. La

M. Enqo (Cameroun)

hargne d'antan n'est pas éteinte. Botha et sa clique doivent au fond chercher en silence à se racheter. Fournissons-leur une excuse pour changer. Montrons-leur que l'Organisation universelle est vraiment prête à ce changement. Demandons un cessez-le-feu ou une trêve, car le moment est venu de bien préciser que même la capacité nucléaire acquise ne peut réprimer indéfiniment la volonté et la détermination des peuples. Il faut mettre fin aux effusions de sang et à la répression.

Nous en appelons à la France et au Royaume-Uni, nations qui, l'une et l'autre, ont traversé des années critiques de formation à travers des révolutions, qui ont prêté leur langue et leur culture pour aider à fusionner des formes nouvelles de relations entre les peuples et entre les nations. Nous demandons instamment à ces nations d'unir leurs forces pour mettre fin au règne de la terreur et au gaspillage de ressources humaines et matérielles en Afrique australe. Ce qui se passe dans la région va à l'encontre de l'éthique de leur culture et des normes juridiques qui leur sont si chères.

Deux nations qui, respectivement, ont donné au monde la Grande Charte et le code Napoléon se doivent de se faire les champions actifs de la cause de la liberté, car ces documents historiques sont nés du rejet de la cruauté et de l'injustice : ces mêmes conditions que nos frères et nos sœurs rejettent et sont pour cela brutalement assassinés par des forces d'occupation mieux armées.

Nous demandons à ces quatre nations - les Etats-Unis, l'Union soviétique, la France et le Royaume-Uni - de chercher des mesures nouvelles et de prendre la tête d'un mouvement visant à assurer que rien ne vienne entraver les réalisations envisagées et inspirées par la résolution 435 (1978). Peut-être est-ce là la dernière frontière de paix qui soit encore ouverte. Aucune question extérieure ne doit détourner vos nobles efforts.

Nous demandons également à la République fédérale d'Allemagne - géant technique d'aujourd'hui - liée historiquement à un passé colonial et qui doit verser des larmes devant ce qui s'est passé au Sud-Ouest africain qu'elle a été forcée de quitter il y a 70 ans. Les politiques réalistes qu'elle proclame à l'égard du développement de l'Afrique sont très appréciées, mais il s'y attache une obligation de plus envers un ami aux abois. La Namibie a besoin d'elle pour contribuer à amener un changement et pour tracer la voie vers un avenir de liberté et de prospérité.

M. Engo (Cameroun)

Nous devons nécessairement nous tourner vers nos amis chinois, qui sont eux aussi membres permanents du Conseil et dont la sagesse orientale pourrait tenter de guider un monde plongé dans la confusion. Etant donné qu'ils partagent des aspirations communes avec les déshérités d'aujourd'hui, nous comptons que le Gouvernement et le peuple chinois feront pression sur ceux que des divergences sur les moyens ou les méthodes empêchent de défendre une cause commune.

M. Enjo (Cameroun)

Le terme "révolution" ne devrait faire peur à aucune de ces grandes nations. Leur expérience individuelle propre a montré que, pour les peuples qui luttent pour l'autodétermination, le changement qui libère l'esprit humain et inspire des relations humaines nouvelles pour une vie meilleure est inévitable. Peu importe qu'une révolution soit trahie ou non par la suite. Les Namibiens recherchent un changement révolutionnaire pour avoir la possibilité de commencer à façonner leur propre destin. Il ne s'agit pas pour eux de déstabiliser des voisins ou des peuples. Ils ont le droit fondamental de se gouverner ou, si on préfère porter un jugement extérieur, de mal se gouverner comme ils l'entendent.

Il ne faut pas que nous, ambassadeurs et représentants, qui sommes réunis ici aujourd'hui rejoignons le camp de ceux qui se complaisent dans l'évasion. En dernière analyse, les nations se composent de peuples. Ici, nous sommes les agents humains de gouvernements très éloignés du climat politique et diplomatique qui règne dans cette salle. C'est à nous que les gouvernements confient la responsabilité de promouvoir et d'évaluer la réaction aux politiques nationales étrangères.

La question de Namibie comporte de nombreux aspects. Nous ne pouvons pas nous soustraire à notre devoir moral et professionnel de lutter pour nos convictions et pour les objectifs de la Charte des Nations Unies, base commune des aspirations universelles. Nous avons le devoir envers nos gouvernements, nos nations, nos peuples et envers la morale de faire jouer nos influences individuelles à chaque occasion. Nous demandons que l'on contribue au renforcement de la conscience universelle. La Namibie, à cet égard, nous lance à tous un défi.

De nombreux artistes, dont des paroliers de chansons, se sont joints au chœur des supplications de notre époque; nous entendons cette chanson à la radio :

"Partout, les gens veulent être libres.

Si un homme a besoin d'une main secourable,

Il faut que vous l'aidiez à se relever.

Il n'y a rien de plus beau pour un homme que d'être libre."

Une poétesse afro-américaine qui pleure son fils formule une prière :

"N'essuyez pas mes larmes!"

M. Enjo (Cameroun)

Son homologue africaine doit nous adresser à tous aujourd'hui la même exhortation :

"N'essuyez pas mes larmes :

Je ne crains plus le sang ni la destruction,

Je pleure pour mes enfants

Et les enfants de mes enfants.

Ils n'ont pas connu la paix qui leur avait permis de comprendre mon amour.

Ces gens-là forment des nations sans amour.

J'ai pleuré et j'ai sangloté pour eux tous;

En secret, j'ai appelé au secours

Pour sauver mon mari, mes fils, mes filles, mes amis, mon pays, leur avenir.

Personne n'a semblé entendre mes cris,

Personne n'a semblé s'en soucier.

Où sont les Nations Unies?

Où est Dieu? O Dieu, où es-tu?

N'essuyez pas mes larmes!

Mon peuple a appris

Que la liberté ne peut venir que de nos efforts,

Même avec nos maigres moyens;

Donnez-leur la liberté!

N'essuyez pas mes larmes!

Mes larmes ne me gênent pas!

Effacez d'abord les craintes d'un Pretoria devenu fou.

Ils m'ont arrachée à ma petite maison,

A ma ferme, à ma houe et à mon champ.

Effacez d'abord les conditions qui ont fait de moi une veuve, sans enfants,  
sans amis.

Emmenez-moi d'ici, ramenez-moi chez moi, redonnez-moi ma ferme, ma houe et  
mon champ.

Donnez à mon peuple la liberté;

Allez dire à ceux qui tuent mon peuple,

Allez dire à ceux qui essaient de tuer mon âme,

Allez leur dire d'arrêter!

M. Engo (Cameroun)

Allez leur dire, dites-leur que je pleure aussi pour eux.  
Faites tout cela pour moi, pour nous, voulez-vous?  
Effacez la cruauté, les privations, la mort et l'injustice,  
Et vous effacerez mes larmes."

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Cameroun des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la République démocratique allemande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. OTT (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, la délégation de la République démocratique allemande voudrait tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Votre riche expérience diplomatique permettra certainement à cette réunion très importante d'aboutir à la conclusion fructueuse que nous désirons tous.

Nous vous souhaitons tout le succès possible dans l'intérêt de la juste cause du peuple namibien. Nous avons également beaucoup apprécié la manière dont S. E. l'Ambassadeur James Victor Gbeho, représentant du Ghana, a dirigé les travaux du Conseil de sécurité en septembre, en donnant la preuve de ses talents bien connus de diplomate et de son grand dévouement à sa tâche.

Ma délégation vous remercie et remercie les autres membres du Conseil de nous permettre de présenter la position de la République démocratique allemande à l'égard de la situation en Namibie.

Les anniversaires et les journées commémoratives jouent un rôle important dans la vie sociale et politique des peuples et des nations. Ils fournissent souvent l'occasion de réfléchir à sa propre force et d'évaluer, avec joie et fierté, les résultats acquis. Ils encouragent en même temps à lutter pour aboutir à de nouveaux résultats, pour entreprendre de nouveaux efforts. Et c'est précisément ce dernier aspect qui est pertinent dans le cas des événements relatifs à la question non réglée de Namibie. Je pense à la présente semaine de solidarité avec le peuple de Namibie et son mouvement de libération, la South West Africa People's Organization (SWAPO), ainsi qu'au vingtième anniversaire, célébré cette année, de la création du Conseil des Nations Unies pour la Namibie. Ces deux événements

M. Ott (RDA)

montrent que le peuple namibien se voit toujours privé de son droit à la liberté et à l'indépendance et, pour cette raison même, ces deux événements doivent nous amener à redoubler d'efforts pour la juste cause de la Namibie. La République démocratique allemande s'est fermement engagée dans ce sens, d'autant plus que les problèmes ne semblent pas près d'être résolus. Les raisons en sont apparues très clairement au cours du présent débat, que ma délégation a suivi très attentivement.

Dans la déclaration qu'il a faite hier, M. Theo-Ben Gurirab, représentant de la SWAPO et Secrétaire aux affaires étrangères, a décrit les manoeuvres auxquelles Pretoria et ses complices ont recours pour empêcher une solution juste et amener un règlement néo-colonial. Il nous a également parlé des conséquences catastrophiques quotidiennes que cette politique criminelle entraîne pour la population namibienne, conséquences qui dépassent largement les frontières du pays.

La question non réglée de la Namibie est décrite, à juste titre, comme étant la cause fondamentale de la situation dangereuse qui persiste dans la région. L'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud, qui dure depuis des dizaines d'années, et le déni du droit à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple namibien représentent une violation flagrante des normes du droit international et constituent une menace pour la paix et la sécurité dans la région et dans le monde entier. En outre, Pretoria utilise toujours le territoire occupé pour perpétrer des agressions et des actes de déstabilisation et de terrorisme d'Etat à l'encontre des pays voisins. Ce mois-ci, l'Angola a de nouveau été victime de cette politique du régime de l'apartheid.



M. Ott (RDA)

Est-il encore besoin d'ajouter quelque chose pour arriver à la conclusion inévitable que le Conseil de sécurité doit s'élever à la hauteur de ses responsabilités? La principale préoccupation du Conseil à présent doit être de prendre des mesures résolues pour appliquer ses propres décisions, ni plus ni moins. Et c'est ce que devraient comprendre ses membres occidentaux, sachant qu'un veto ou un vote contre des sanctions empêcherait l'application des résolutions 385 (1976) et 435 (1978).

En fait, quelle est la chose la plus importante : les bénéfices que réalisent les sociétés transnationales en pillant la Namibie, ou atteindre le noble objectif de l'indépendance et de l'autodétermination pour la population de ce pays? Nous sommes fiers d'être du côté de ceux qui peuvent répondre à cette question dans l'esprit de progrès, d'humanité et de paix.

J'ai parlé à l'instant des manoeuvres de Pretoria qui visent à obtenir un règlement néo-colonial de la question de la Namibie. Des événements récents ont en effet montré que le Gouvernement sud-africain ne cesse de concevoir de nouveaux desseins dans ce sens. Au mépris des résolutions pertinentes des Nations Unies, il cherche, avec l'assistance de fantoches, à accorder une pseudo-indépendance à la Namibie. Par cette farce, Pretoria vise un objectif double : d'une part, il veut se débarrasser de la situation coloniale en sauvant la face et en présentant une attitude ouverte à l'égard du monde extérieur; mais, d'autre part, il souhaite maintenir sa revendication de diriger ce territoire riche en ressources.

Les activités des racistes, qui sont contraires au droit international, sont appuyées par des tentatives venant de certains cercles occidentaux visant à renforcer, grâce à une soi-disant assistance au développement habilement dirigée, le régime fantoche de Windhoek, dont la mise en place a été déclarée nulle et sans valeur par le Conseil de sécurité et dans la résolution 566 (1985). Nous pensons que le peuple namibien, avec la participation de tous les groupes de population, doit déterminer son avenir par un processus libre d'autodétermination comme cela est prévu dans la résolution 435 (1978). Toute tentative de la part des occupants et des cercles occidentaux visant à parvenir à des règlements internes par la rédaction d'une constitution, l'organisation de référendums, ou d'autres manoeuvres politiques, représente un défi ouvert à l'Organisation mondiale et celle-ci se doit de la contrer.

M. Ott (RDA)

La politique dangereuse pour la paix de Pretoria et le mépris de ce régime à l'égard des décisions des Nations Unies concernant l'apartheid et la Namibie montrent bien que le régime de l'Afrique du Sud n'a aucune intention de régler le problème de l'Afrique australe par la voie politique. Avec ses alliés les plus proches, il continue de fixer des conditions préalables à l'octroi de l'indépendance à la Namibie.

Assez typiquement, ces conditions ont été présentées précisément à un moment où un règlement du problème, fondé sur la résolution 435 (1978), semblait être à notre portée. Les exigences de l'Afrique du Sud sont donc devenues l'obstacle principal sur la voie de l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur la Namibie.

En revanche, c'est la République populaire de l'Angola, les autres Etats de première ligne et la SWAPO qui ont, à plusieurs reprises, manifesté leur bonne volonté en vue de contribuer de façon constructive à un règlement rapide de la question de la Namibie et des autres problèmes de la région. La République démocratique allemande se félicite de l'initiative récemment prise par le Gouvernement de l'Angola pour faciliter la situation dans la région. Les propositions présentées par l'Angola manifestent bien la volonté politique nécessaire à un règlement juste des problèmes de l'Afrique australe.

La politique que l'on appelle "l'engagement constructif" est tout autre chose, son caractère destructeur s'est révélé à de nombreuses reprises. Cette politique est aujourd'hui devenue synonyme d'un appui non dissimulé à Pretoria.

Le régime de l'Afrique du Sud doit être internationalement isolé pour l'obliger à se rendre, et ainsi permettre au peuple de la région de déterminer son avenir librement et sans ingérence extérieure.

La République démocratique allemande appuie donc l'appel lancé en faveur de sanctions obligatoires globales contre l'Afrique du Sud au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et attend du Conseil de sécurité qu'il prenne les mesures appropriées, si Pretoria continue de refuser sa coopération à l'application de la résolution 435 (1978).

Aussi longtemps que l'Afrique du Sud et ses alliés feront obstacle à la voie d'une Namibie indépendante, le peuple namibien, sous l'égide de la SWAPO, devra continuer la lutte pour sa libération. Le droit international est de son côté. Il peut compter sur la solidarité de toutes les nations éprises de paix, y compris celle du peuple de mon pays.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande pour les paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

L'orateur suivant est le représentant de la Turquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. KAROUI (Tunisie) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de m'acquitter d'une tâche agréable, celle de vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre.

La Tunisie se réjouit de voir à la présidence du Conseil le représentant d'un pays avec lequel elle entretient les meilleures relations de bon voisinage, d'amitié et de coopération.

Je souhaiterais également exprimer les mêmes chaleureuses félicitations à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Gb'wo du Ghana, pour la manière exemplaire avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil durant le mois de septembre dernier.

Monsieur le Président, de par la gravité du sujet qu'il est appelé à traiter, de même qu'en raison de l'attitude qu'il a provoquée et de l'espoir qu'il suscite, le Conseil de sécurité se réunit de nouveau pour se prononcer, inspiré par les idéaux et principes que l'Organisation des Nations Unies a contribué à définir et que le Conseil lui-même est chargé de défendre et de faire appliquer.

M. Karoui (Tunisie)

Il s'agit, en ce dernier quart du XXe siècle, plus de 25 ans après l'adoption par notre organisation de la Déclaration 1514 (XV), il s'agit encore de l'application des principes qui s'appellent autodétermination et indépendance, liberté et justice.

Il se trouve encore aujourd'hui en terre d'Afrique, en Namibie, un peuple qui lutte pour se voir reconnaître son droit à la dignité et à l'indépendance.

Il se trouve encore, sur cette même terre d'Afrique, une enclave où l'oppression, la répression et l'exploitation sont érigées en système, où le régime mis en place fait fi des droits inaliénables des peuples à disposer d'eux-mêmes et oppose avec autant d'assurance que d'arrogance, au nom de ses intérêts égoïstes, son mépris le plus total à la volonté de la communauté internationale et aux décisions de l'Organisation des Nations Unies.

Il demeure à notre avis inadmissible que le peuple namibien n'ait pas encore, à ce jour, recouvré sa liberté et son indépendance.

Cela est d'autant plus inadmissible que la cause namibienne bénéficie de l'appui de la communauté internationale dans son ensemble, que l'Organisation des Nations Unies en a fait sa propre cause et qu'elle en assume la responsabilité.

Par la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité - qui demeure à nos yeux la pierre angulaire de toute solution visant à instaurer la paix et la stabilité dans la région - la communauté internationale a, il y a 9 ans déjà, tracé le cadre et les modalités propres à donner à la question namibienne sa solution juste et durable.

Que l'Afrique du Sud fasse preuve de réticence à souscrire à l'indépendance de la Namibie, cela n'est pas pour nous surprendre. Ces réticences, nous les avons depuis longtemps analysées et identifiées comme un refus délibéré de toute solution conforme à la justice et au droit, notions peu compatibles avec la philosophie de l'apartheid.

Notre surprise vient plutôt de l'impuissance dont a fait preuve jusqu'ici la communauté internationale à amener le régime de Pretoria à se plier au droit. Notre surprise vient aussi et surtout de l'idée que l'on ait pu réussir ces dernières années à dénaturer le débat sur la question de la Namibie.

L'entreprise consistait en fait à marginaliser la question de fond qui n'est autre qu'une question de décolonisation et du droit d'un peuple à disposer de lui-même et à orienter la discussion sur des questions accessoires,

M. Karoui (Tunisie)

artificiellement greffées, étrangères en tout cas au plan des Nations Unies et ne concernant nullement la lutte du peuple namibien pour sa dignité et son indépendance.

Il importe de revenir à la question de fond. La question qui nous paraît essentielle aujourd'hui est celle de savoir si la mise en oeuvre du principe de l'autodétermination du peuple namibien et la proclamation de l'indépendance de la Namibie doivent attendre le bon vouloir des autorités sud-africaines ou bien s'il s'agit de mettre l'Afrique du Sud en situation de ne plus être en mesure de s'y opposer.

Le peuple namibien se verra-t-il transférer le pouvoir conformément aux différentes résolutions pertinentes de notre organisation?

Le plan, laborieusement mis au point par les Nations Unies, conformément à la résolution 435 (1978) a-t-il encore une chance d'aboutir?

Ce sont là les questions que nous nous posons, des questions où se mêlaient, sur un fond d'anxiété, à la fois le scepticisme et l'espoir.

L'espoir, parce qu'imbus des principes de liberté et de justice, ayant foi dans les vertus de la négociation et du dialogue et préconisant toujours les règlements des conflits par la voie pacifique, nous osons croire que la raison finirait par prévaloir même parmi ceux qui se sont illustrés par leur mépris de la personne humaine et des principes élémentaires du droit international. Espoir aussi et surtout parce que rassurés par le fait que le plan des Nations Unies avait l'appui et le soutien de l'ensemble de la communauté internationale et convaincus que, privée de cet appui et sérieusement menacés d'isolement, l'Afrique du Sud ne saurait persister dans son attitude d'arrogance et de défi.

Notre scepticisme, par contre, se fondait sur la nature même du régime de Pretoria qui repose essentiellement sur la répression, l'oppression et l'agression et qui ne saurait, de lui-même, accéder au langage de la négociation, ni au concept de démocratie ou d'élections.

Qu'attendre d'un régime qui, à l'extérieur, mène une politique d'agression continue et caractérisée contre les pays africains voisins et, à l'intérieur, s'illustre par les pratiques inhumaines de l'apartheid, par les exactions et les violences contre les populations innocentes et par des condamnations à mort prononcées - selon un simulacre de justice - à l'encontre de jeunes gens dont le seul tort est de croire à l'existence de la liberté et à la possibilité de retrouver la dignité d'Homme.

M. Karoui (Tunisie)

Toivo Hermann Ja Toivo, un des chefs du Mouvement de libération de la Namibie, s'est adressé en ces termes au juge sud-africain qui le condamnait à une peine de 20 ans d'emprisonnement en 1968 :

"Nous sommes des Namibiens et non des Sud-Africains. Nous ne vous reconnaissons pas aujourd'hui et ne vous reconnaitrons jamais le droit de nous gouverner, de nous imposer des lois élaborées en dehors de nous, de traiter notre pays comme s'il vous appartenait et nous-mêmes comme si vous étiez nos maîtres".

Les moyens de "pressions morales" que certains disent exercer sur le régime de Pretoria ont donné les résultats que nous connaissons : la même arrogance et la même attitude de défi sous les prétextes les plus fallacieux.

L'heure est à la concrétisation, dans les faits, de la solidarité internationale et au recours aux dispositions prévues par la Charte, en particulier les sanctions globales et obligatoires qui, seules, priveront l'Afrique du Sud des moyens sur lesquels elle s'appuie pour persister dans son arrogance et son défi.

Il s'agit de répondre à la longue attente du peuple namibien, de l'ensemble de l'Afrique et de tous les peuples épris de paix et de justice.

Nous sommes convaincus que les sacrifices du peuple namibien n'auront pas été consentis en vain. Grâce à la détermination et à la clairvoyance de la SWAPO, représentant authentique du peuple namibien et seul interlocuteur valable, la Namibie connaîtra bientôt la liberté et l'indépendance.

Nous proposons de répondre à la violation du droit, à la domination et à la violence raciste par l'action légitime que préconisent les dispositions coercitives de la Charte.

Notre objectif ultime est de tourner définitivement la page de la décolonisation.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Tunisie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est M. Solly Simelane, que le Conseil a invité à participer aux travaux du Conseil conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SIMELANE (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour vous féliciter de la manière excellente dont vous dirigez les travaux du Conseil et de la grande patience dont vous faites preuve au cours des délibérations.

Je voudrais aussi féliciter vivement votre prédécesseur, l'Ambassadeur du Ghana, pour le talent et l'habileté diplomatiques dont il a fait preuve à la présidence du Conseil au cours du mois de septembre.

Depuis hier, nous avons entendu, dans cette salle, plusieurs interventions propres à émouvoir tout coeur qui n'est pas de pierre. Il est regrettable que certains membres du Conseil - peut-être en raison de principes racistes ou pour des raisons d'intérêt égoïste - persistent à fraterniser avec le régime raciste de Pretoria en dépit des cris assourdissants qui s'élèvent des salles de torture en Namibie et en Afrique du Sud, tortures perpétrées par une sous-classe de bourreaux anormaux.

En 1948, comme nous le savons tous, l'Afrikaaner Nationalist Party est arrivé au pouvoir à la suite d'élections auxquelles ne participaient que les Blancs. Dans cette même année, l'apartheid est devenu l'idéologie officielle de l'Etat. Ses partisans déclaraient officiellement que c'était une variante du nazisme. Ce sont ces mêmes gens - dirigeants et membres de l'Afrikaaner Nationalist Party - qui ont passé les années de la seconde guerre mondiale en prison à cause de leurs déclarations et de leurs activités ouvertement pro-hitlériennes.

Trois ans à peine après que les alliés occidentaux et l'Union soviétique, dans une coopération exemplaire, eurent vaincu le fascisme et le militarisme hitlériens, le monde assistait, incrédule, à l'expansion de la collaboration occidentale avec le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud, réincarnation vivante du nazisme en Afrique du Sud. La croissance économique considérable qui en a résulté pour les Blancs s'est traduite par l'érosion rapide des quelques droits que pouvait encore posséder la majorité noire. Elle s'est également traduite par la détérioration

M. Simelane

rapide des conditions de vies physiques de notre peuple. La prospérité des Blancs et celle de leurs collaborateurs occidentaux, y compris la République fédérale d'Allemagne, découlaient directement de l'oppression, de l'exploitation, du déracinement, de la dépossession et de la déshumanisation de notre peuple perpétrés à l'échelle des programmes d'Hitler.

L'apartheid est l'héritier d'un legs vieux de trois siècles d'une domination colonialiste répressive imposée par une minorité de colons racistes blancs. Au cours des 40 dernières années, il a cherché une solution définitive aux problèmes qui menacent la survivance de la domination de la minorité raciste blanche dans notre pays. Pour atteindre cet objectif des plus inhumains, le régime a fait de notre pays un Etat policier. Au cours des deux seules dernières années, en proclamant trois fois l'état d'urgence, il a en fait imposé un régime militaire dans les townships noirs, frappant même de ses mesures draconiennes des milliers de bébés et d'enfants.

Fidèle à cette pulsion paranoïaque et expansionniste qui est la caractéristique du fascisme, le régime raciste de Pretoria a toujours essayé de se protéger et de rester la puissance dominante. A cet égard, en violation des normes du droit international, il occupe illégalement par la force, depuis l'abrogation de son mandat en 1966, la Namibie, et cherche en même temps, depuis plus de 10 ans, à déstabiliser et à subjuguier les Etats de première ligne et d'autres Etats africains indépendants de l'Afrique australe en recourant à l'agression militaire, au chantage économique, au sabotage et à la subversion politique ouverte. Dans la majorité des cas, il a utilisé la Namibie illégalement occupée comme tremplin pour commettre ces atrocités.

Pour assurer sa domination illégale violemment répressive, le régime de Pretoria a fait de la Namibie une énorme caserne militaire, où le rapport civils/militaires atteint la proportion incroyable de 1 pour 13. Dans ses efforts destinés à étouffer la lutte de résistance armée du peuple namibien, menée par la Sous West Africa People's Organization, le régime se livre de plus en plus à des massacres de civils, à des bombardements d'églises et à la persécution contre les Chrétiens. Récemment, effrayé par le rôle croissant du mouvement syndical dans notre lutte globale, il en est venu à terroriser les syndicalistes namibiens. Utilisant sa propre puissance militaire ou recourant à des hordes de bandits fantoches, tels que l'UNITA ou le MNR, il continue de semer le malheur, la mort et



M. Simelane

la destruction, à une cadence catastrophique, dans les Etats de première ligne et les autres Etats africains indépendants de la région, contraignant ainsi les gouvernements de ces jeunes Etats à détourner leurs maigres ressources de leurs efforts économiques et sociaux vers la défense militaire. Pretoria a mis le feu à la région et attise les flammes de l'affrontement.

Il y a peu, nous avons été heureux d'apprendre, en lisant le rapport du Secrétaire général, que toutes les conditions juridiques de l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, notamment l'accord sur le choix d'un système électoral, étaient réunies. Cependant, notre plaisir fut de courte durée. Le Gouvernement Reagan insiste toujours sur le couplage, faisant ainsi dépendre l'indépendance de la Namibie du droit du Gouvernement légitime de la République populaire d'Angola d'inviter et de garder sur son territoire qui elle veut, selon ce qu'elle juge nécessaire en fonction de ses besoins légitimes de sécurité. Les troupes internationalistes cubaines ont été invitées en Angola pour participer à la défense de l'intégrité territoriale de ce pays et de la souveraineté de son peuple contre l'agression sud-africaine. L'Afrique du Sud continue d'occuper des parties méridionales de l'Angola; elle continue également d'attaquer ce pays. Il nous semble que la menace raciste sud-africaine doit être éliminée avant même que l'on puisse envisager le retrait des troupes internationalistes cubaines de la République populaire d'Angola. C'est le Gouvernement de la République populaire d'Angola, dans l'exercice de son droit souverain, qui doit déterminer le calendrier et les conditions de ce retrait. Le régime raciste de Pretoria persiste également à concocter des tentatives vouées à l'échec, telles que le "gouvernement provisoire" conçu pour gagner du temps et faire obstacle aux dispositions-clefs de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Le Gouvernement Reagan et le régime raciste de Pretoria, soit parce que leur approbation de la résolution 435 (1978) est liée à un ordre du jour secret qui n'a rien à voir avec la décolonisation de la Namibie soit parce qu'ils ne sont pas suffisamment de bonne foi pour conformer leurs actes à leurs paroles, ont clairement indiqué qu'ils ne sont pas prêts à envisager l'existence d'une Namibie libre. Mais le peuple namibien ne peut continuer à souffrir indéfiniment. L'indépendance namibienne ne peut attendre.

M. Simelane

L'apartheid lui-même ne peut durer à tout jamais. La lutte des peuples de la Namibie et de l'Afrique du Sud et la résistance des peuples de toute la région finira par y mettre un terme. Aujourd'hui, la question est de savoir si on doit permettre que l'apartheid, qui a déjà mis le feu à l'Afrique australe, subsiste jusqu'à ce qu'il ait attisé les flammes de cet incendie jusqu'à l'affrontement, menaçant ainsi la paix et la sécurité mondiales. Le monde doit bien entendu répondre non à cette question.

M. Simelane

Nous devons rejeter le couplage et les initiatives unilatérales prises par le régime raciste en Namibie. Nous sommes d'avis que la communauté internationale, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, devrait adopter toutes les mesures nécessaires, y compris l'imposition de sanctions globales et obligatoires au titre du Chapitre VII de la Charte, contre l'Afrique du Sud raciste, pour permettre l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité sans nouveau retard.

Ne l'oublions pas : la dernière fois que de grandes puissances ont essayé d'apaiser le nazisme, l'apaisement a entraîné la mort de millions de gens. Et souvenons-nous que, comme l'a fait remarquer un jour George Santayana, "ceux qui oublient les erreurs du passé sont condamnés à les répéter."

Enfin, nous voudrions réaffirmer notre solidarité inébranlable avec le peuple fraternel et héroïque de la Namibie, et avec le mouvement frère de libération nationale, la SWAPO. Nous réaffirmons également notre solidarité avec le peuple du Sahara occidental et son fer de lance, le POLISARIO; avec le peuple de Palestine et son seul représentant légitime, l'OLP, et avec tous les peuples qui, partout dans le monde, luttent contre l'oppression et l'exploitation, et pour la démocratie, la paix et le progrès.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie M. Simelane des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Etant donné l'heure tardive, j'ai l'intention de lever maintenant la séance du Conseil de sécurité. Avec l'assentiment des membres du Conseil, la prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de ce point de l'ordre du jour aura lieu cet après-midi, jeudi 29 octobre 1987, à 15 heures.

La séance est levée à 13 heures.